

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoints**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHE), **Adjoints**,

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Odile MARTY-MOTHE, **Conseillère Municipale**

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOU est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

24 – 22 Novembre 2012

ALSH MUNICIPAL DE MONTEBELLO : P.A.I. (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE)

Rapporteur : Madame FANFELLE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient d'établir un P.A.I pour des enfants dont l'état de santé ou autre le nécessitent

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes du P.A.I, suivant

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les P .A.I entre la commune de Moissac, les parents, le médecin traitant et la structure de soins.

Pour copie conforme
Moissac le 23 novembre 2012

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI





Concernant l'enfant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

Parties prenantes :

Lieu d'accueil : Centre de Loisirs Municipal de Montebello

Responsable : M. NUNZI Jean Paul

Qualité : Maire

Adresse : Allées Montebello - 82200 MOISSAC

Téléphone : 05 63 04 41 20 / 05 63 05 06 00

Portable : 06 74 09

93 68

Adresse mail : centredeloisirs@moissac.fr / s.bach@moissac.fr

Fax : 05 63 05 06 03

Famille ou substitut parental :

- Nom et Prénom du père :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

- Nom et Prénom de la mère :

Adresse (si différente du père) :

Téléphone :

Portable :

- Autres personnes :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Qualité :

Portable :

Médecin traitant :

NOM :

Prénom

Adresse :

Téléphone :

Portable

Structure de soins :

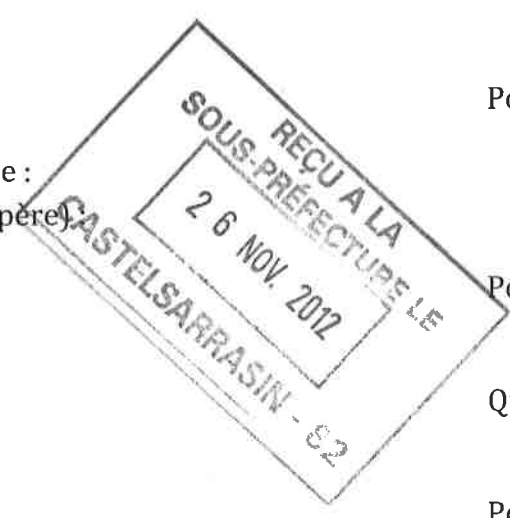
Nom de la structure :

Nom et prénom de la personne référente :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :



Service hospitalier de

Nom et Prénom du médecin qui suit l'enfant :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

L'enfant :

- 1) Description des difficultés de l'enfant nécessitant ce projet :
- 2) Capacité(s) de l'enfant :
 - a) Par rapport aux activités physiques :
 - b) Par rapport aux autres activités (manuelles, culturelles,...)
 - c) Par rapport aux sorties en dehors de la structure d'accueil :
- 3) Ses pôles d'intérêt :

Les soins dans la structure d'accueil :

- 1) Précautions particulières :
 - a) Par rapport à l'alimentation :
 - b) Par rapport à un appareillage :
 - c) Autres :
- 2) Traitement médicamenteux à donner dans la structure d'accueil : (joindre une ordonnance du médecin qui suit l'enfant)
- 3) Autres soins à prodiguer dans la structure d'accueil :
 - a) Type de l'intervention :
 - b) Fréquence et horaires des interventions :

Protocole d'accord en cas d'urgence :

Numéro d'urgence : 15 Autres numéros : - -	<u>Personne à prévenir :</u> NOM : Prénom : Qualité : Téléphone : Portable :
SIGNES CLINIQUES A SURVEILLER	CONDUITE A TENIR
<i>Mineurs :</i>	
<i>Sévères :</i>	

Informations à donner au médecin en cas d'urgence :

Evaluation en date du :

- a) Personnes présentes :
- b) Evolution de l'enfant :
- c) Modification de la prise en charge

Signatures des personnes concernées :

Les agents d'animation municipaux titulaires du centre de loisirs sont habilités à prendre des décisions selon le protocole. La signature des parents vaut demande à leur égard.

Ce P.A.I sera reconduit tacitement chaque année en l'état.

En cas de changement de structure de soins, d'établissement hospitalier ou de modification du traitement, les parents contacteront le médecin traitant et informeront le responsable de la structure d'accueil.

Fait à Moissac le :

M. Le Maire ou son représentant :

Les parents :

Le médecin traitant :

La structure de soins :

